



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 10 décembre 2024

Investissement : Ancienne butte de tir à 50 m de Corserey PROJET D'ASSAINISSEMENT OSITES Site pollué n° 2185-2004

Le secteur des anciennes installations de tir à 50 m (ciblerie et butte), sur les articles 50 et 133 RF de la Commune de Prez à Corserey, nécessite un assainissement du point de vue de la protection des eaux de surface (L'Arbogne).

Le Service de l'Environnement a demandé à l'ancienne Commune de Corserey d'établir un projet d'assainissement. Un diagnostic de pollution réalisé en 2017 avait permis de délimiter la zone polluée par le plomb. Le bureau Hydrosol a été mandaté en novembre 2019 pour établir une étude.

En octobre 2020, une visite des lieux avec les différents services de l'Etat et propriétaires a permis de mettre à jour l'offre du projet d'assainissement.

Ce projet de mai 2022 met en évidence, entre autres, les points suivants :

- Les dangers de crue et d'instabilité de terrains au niveau de la ciblerie et de la zone d'impact des balles justifient un assainissement des matériaux pollués avec plus de 1'000 mg Pb/kg.
- Le volume de matériaux à évacuer est estimé à 66 m³, ce qui représente environ 125 tonnes.
- Les rondins de bois pollués disposés sur la ciblerie (environ 10 tonnes) devront être évacués en centre de traitement.
- La ciblerie sur l'art. 50 RF se trouve dans l'espace réservé aux eaux (ERE). Elle sera démolie et évacuée.
- L'accès à la zone polluée étant difficile, les excavations seront réalisées au moyen d'une pelle araignée et le transport des matériaux avec un dumper sur chenilles de faible charge utile.

Le montant de l'assainissement est évalué à CHF 86'483.-- TTC, soit CHF 80'300.-- HT.

Ce montant comprend les travaux forestiers, la construction de la piste d'accès provisoire, l'excavation et l'évacuation des matériaux pollués, les taxes de traitement et de décharge, la démolition et l'évacuation de la ciblerie, la remise en état du site, l'organisation et le suivi du chantier, ainsi que les frais annexes.

Les subventions fédérales et cantonales s'élèveront à CHF 57'655.--, ce qui représente le 67% du montant total TTC de l'assainissement. **Le montant net de l'investissement après déduction de la subvention s'élève donc à CHF 28'828.--.**

En l'espèce, le rapport d'Hydrosol révèle que les dangers de crue et d'instabilité de terrain au niveau de la ciblerie et de la zone d'impact des balles justifient un besoin d'assainissement.

Par décision du 6 décembre 2023, la DIME a demandé à la Commune de Prez de procéder à cet assainissement sur les parcelles articles 50 et 133 RF Prez secteur Corserey. Il doit ainsi être considéré que la Commune de Prez n'a pas d'autre choix que de procéder à ces travaux.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter un crédit d'investissement de CHF 80'500.-- HT pour l'assainissement du site pollué de l'ancienne butte de tir à 50m à Corserey.

Montant HT	Taux amortissement %	Amortissement net annuel	Intérêts annuels théoriques à 1.5%	Coût total annuel
CHF 80'500	3%	CHF 2'415	CHF 1'207.50	CHF 3'622.50

Montant subv.	Taux amortissement %	Amortissement net annuel	Intérêts annuels théoriques à 1.5%	Coût total annuel
CHF 57'655	3%	- CHF 1'729.65	CHF 0	- CHF 1'729.65

Cet investissement prévu pour 2025 sera financé par la trésorerie communale.

Prez-vers-Noréaz, le 18 novembre 2024.

Le Conseil communal